

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21012772***

le.

Déposé / Reçu**21 JAN. 2021**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0423 105 189****Nom**(en entier) : **GARAGE ALBERT, ANCIENS ETABLISSEMENTS
STAMMET ET FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **RUE OSSEGHEM 84-86 à 1080 BRUXELLES****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2020

L'assemblée Générale prend les décisions suivantes :

Démission de Stammet Thomas à partir du 15/12/2020 en tant qu'administrateur.

Nomination de la Société L42 SRL (BE0759.521.777) ici représentée par Vanhoudenhove Laurent à partir du 15/12/2020 en tant qu'administrateur.

L'Assemblée générale donne décharge aux membres de l'organe d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé. L'assemblée approuve également l'ensemble de leur rémunération et avantages.

L'Assemblée Générale Extraordinaire mandate à l'unanimité des voix la société J. Jordens SRL et Partena aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente AGE, en ce compris la signature des documents de publications aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).